

Vous devez accepter les conditions avant de continuer

Ce logiciel est fourni gratuitement. Columbus City Schools n'est pas responsable des informations perdues ou supprimées sur les applications du choix scolaire qui ne sont pas enregistrées ou sont perdues à la suite d'une panne d'ordinateur/de réseau. CCS ne peut pas fournir d'assistance à distance pour ce programme, mais les utilisateurs rencontrant des difficultés peuvent remplir une demande sur un ordinateur kiosque au bureau central d'inscription. Toutes les décisions concernant les emplacements de la loterie, les places disponibles, les positions sur la liste d'attente, etc. seront prises par la Division du choix scolaire et toutes les décisions sont définitives.

Agree

Choix de l'école - Questions fréquemment posées

Administration

Où est située la division du choix scolaire ?

La Division du choix scolaire est située au 430 Cleveland Avenue, dans le centre central d'inscription de Columbus City Schools qui est sur le campus de Ft. Hayes. Le numéro de téléphone est le 614-365-7459, mais la meilleure façon de contacter la division du choix scolaire est par e-mail (schoolchoice@columbus.k12.oh.us).

Mon enfant n'est pas actuellement inscrit à Columbus City Schools, mais je vis dans le district scolaire de Columbus City. Comment puis-je savoir où mon enfant sera scolarisé ?

Les parents/tuteurs peuvent visiter le site Web de Columbus City Schools à ccsoh.us/enroll et cliquer sur l'onglet « Trouver votre école », ou ils peuvent appeler/visiter la division du choix scolaire (614-365-7459) où ils peuvent appeler le FACTline (614221 -FACT) pour connaître leur école assignée par adresse.

Que se passe-t-il si je préfère une école autre que l'école qui m'a été attribuée par adresse ?

Les parents/tuteurs peuvent postuler pour une autre école conventionnelle ou alternative par le biais du processus de loterie du choix scolaire pour l'année scolaire suivante. Les parents sont vivement encouragés à étudier leurs choix en visitant l'école, en lisant le profil de l'école ou en se rendant à la Foire du choix scolaire (School Choice Fair) avant de soumettre une demande.

Quel est le calendrier des placements dans le cadre de la loterie de choix scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 ?

Pour qu'une candidature soit incluse dans le tirage au sort de la loterie électronique du lycée et du collège, elle doit être soumise via le lien du choix scolaire (School Choice) à travers le portail des parents sur Infinite Campus entre le 5 janvier 2022 et le 28 février 2022. Les candidats tardifs seront ajoutés à la fin de la liste d'attente après tous ceux qui ont postulé avant la date limite de la loterie. Le fait de poser sa candidature avant la date limite donne à l'élève une meilleure chance d'être pris en considération pour l'une des écoles souhaitées.

Pour qu'une candidature soit incluse dans le tirage au sort de la loterie électronique du primaire, elle doit être soumise via le lien du choix scolaire (School Choice) à travers le portail des parents sur Infinite Campus entre le 1er février 2022 et le 31 mars 2022. Les candidats tardifs seront ajoutés à la fin de la liste d'attente après tous ceux qui ont postulé avant la date limite de la loterie. Le fait de poser sa candidature avant la date limite donne à l'élève une meilleure chance d'être pris en considération pour l'une des écoles souhaitées.

Si votre enfant fréquente actuellement une école de Columbus City Schools, vous devez créer un compte parental sur Infinite Campus pour soumettre une demande de loterie. Pour créer le compte parental d'Infinite Campus, vous devez disposer de votre clé d'accès, que vous pouvez obtenir auprès de l'école de votre enfant. Il existe des vidéos et de la documentation étape par étape concernant le portail des parents et l'application du choix scolaire. Visitez la page web des écoles de la ville de Columbus au www.ccsoh.us et cliquez sur Parents, puis cliquez sur le lien du portail parental (Parent Portal Link) sur le côté gauche de la page.

Si votre enfant n'est PAS actuellement inscrit dans une école de Columbus City Schools, vous devrez compléter l'inscription en ligne via SpeedyPass en visitant <http://ccsoh.us/Enrollment.aspx> (<http://lccsoh.us/Enrollment.aspx>). Au cours de la dernière étape de la préinscription en ligne, vous devrez prendre rendez-vous avec un spécialiste de l'inscription et présenter les documents requis. Une fois les

documents reçus et l'inscription dans la base de données terminée, vous recevrez votre clé d'accès pour créer un compte parental.

Quelle est la différence entre une école conventionnelle et une école alternative ?

Toutes les écoles de Columbus City Schools utilisent le même programme scolaire. Les écoles alternatives diffèrent soit par la manière dont les matières sont enseignées (méthodes, conception de la classe, etc.), soit par l'orientation de l'enseignement (arts, langues, mathématiques, sciences, etc.).

Quels sont les différents types de demandes de loterie et comment fonctionnent-elles ?

Loterie du choix du choix scolaire : pour les parents/tuteurs d'élèves qui souhaitent demander à fréquenter une école autre que celle qui leur a été assignée.

Admissions sur réservation : Pour les élèves qui fréquentent actuellement une école qui peut réserver une place dans l'école suivante avec la même programmation. (**VEUILLEZ NOTER :** Si une demande de réservation est soumise, toutes les autres demandes actives seront annulées. Si vous changez d'avis par la suite au sujet de la réservation, vous devez soumettre une demande de loterie tardive pour avoir une chance de fréquenter une autre école, y compris l'école d'adresse). Les demandes de réservation seront disponibles le 5 janvier 2022 et devront être soumises avant le 31 janvier 2022 via le lien School Choice sur le portail des parents d'Infinite Campus.

Retour à l'école selon l'adresse : pour les élèves qui fréquentent une école de Columbus City Schools qui n'est pas leur école d'adresse. La demande sera disponible pour soumission à partir du 5 janvier 2022 et doit être soumise via le lien du choix scolaire sur le portail parental d'Infinite Campus avant le 22 mars 2022.

Admissions sélectives : pour les élèves qui ont été identifiés comme surdoués et qui répondent aux critères supplémentaires requis. La demande d'admission sélective sera disponible le 10 janvier 2022 pour les élèves qui se qualifient et doit être soumise via le lien du choix scolaire sur le portail parental d'Infinite Campus avant le 31 janvier 2022.

Inscription interdistrict ouverte (IOE) : Pour les élèves vivant en dehors des limites des Columbus City Schools et qui souhaitent fréquenter une école du district de CCS. Les dates limites de demande d'inscription IOE sont les mêmes que celles de la loterie School Choice.

Air Force JROTC : Pour les élèves entrant dans la 9^{ème} à la 12^{ème} année qui souhaitent participer à la formation des officiers de réserve de l'armée de l'air (JROTC) à Fort Hayes. (VEUILLEZ NOTER : Les élèves qui sont acceptés à Fort Hayes via le ROTC seront renvoyés à l'école la plus proche selon leur adresse si une décision est prise qui supprime le ROTC de l'horaire de l'élève.) Les candidatures au ROTC seront disponibles le 5 janvier 2022 et doivent être soumises par 21 février 2022 via le lien du choix scolaire sur le portail parental d'Infinite Campus.

Plusieurs applications peuvent être disponibles pour les élèves. Seules les candidatures auxquelles l'élève est éligible s'afficheront en tant qu'options sur l'écran de candidature.

Quelle est la différence entre la loterie totale/tirage à l'échelle de la ville, loterie totale/tirage régional, ou une population assignée avec un tirage à l'échelle de la ville ou régional ?

Loterie totale/tirage à l'échelle de la ville : Aucun élève n'est affecté à l'école en fonction de son adresse. Les parents/tuteurs d'élèves de n'importe laquelle des six communautés du district peuvent poser leur candidature pour l'école. S'ils sont acceptés, le transport sera assuré s'ils habitent à plus de 3 km de l'école.

Loterie totale/tirage régional : Aucun élève n'est affecté à l'école en raison de son adresse. Seuls les parents/tuteurs des élèves qui vivent dans les communautés éligibles peuvent poser leur candidature pour l'école.

A une population assignée avec un tirage au sort à l'échelle de la ville : Une fois que les élèves qui vivent dans la zone d'affectation normale de l'école ont été placés, les places encore vacantes sont pourvues par le biais

du processus de tirage au sort. Les parents/tuteurs d'élèves de n'importe laquelle des six communautés du district peuvent poser leur candidature pour l'école.

A une population assignée avec un tirage au sort régional : Une fois que les élèves qui vivent dans la zone d'affectation normale de l'école ont été placés, les places encore vacantes sont pourvues par le biais du processus de tirage au sort. Seuls les parents/tuteurs des élèves qui vivent dans les communautés éligibles peuvent poser leur candidature pour l'école.

Comment déterminer ma « communauté éligible » lorsque je fais une demande régional alternatif pour le primaire ?

Dans la liste ci-dessous, trouvez l'école pour laquelle vous êtes affecté par adresse puis déterminez votre communauté (Nord-Ouest, Nord-Est, Est, Sud, Ouest ou Centre-Ville).

<u>Northwest</u> Nord-Ouest	<u>Northeast</u> Nord-Est	<u>East</u> Est	<u>South</u> Sud	<u>West</u> Ouest	<u>Center City</u> Centre-Ville
Clinton Colerain Como Cranbrook Gables Hubbard Mastery Indian Springs Salem Weinland Park Winterset	Alpine Avalon Cassady Devonshire East Linden E. Columbus Forest Park Hamilton STEM Huy Innis Linden STEM Maize North Linden Northtowne Parkmoor S Mifflin STEM Valley Forge Windsor STEM	Berwick Broadleigh Easthaven Fairmoor Leawood Liberty Oakmont Olde Orchard Scottwood Shady Lane Woodcrest*	Cedarwood Lincoln Park Moler Parsons Southwood Watkins	Avondale Binns Burroughs Eakin Georgian Hts Highland Lindbergh Starling Sullivant Valleyview West Broad West Mound Westgate	Eastgate Fairwood Livingston Ohio Siebert Stewart Trevitt

Une fois que vous avez déterminé votre communauté, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous pour déterminer les écoles alternatives régionales pour lesquelles vous pouvez postuler.

Vous pouvez également postuler pour l'une des alternatives de la ville : Duxberry Park ; Hubbard Mastery, Indianola K-8, Ode Orchard, Africentric, Columbus Spanish Immersion (CSIA), Ecole Kenwood. Les candidats de la deuxième année ou plus au CSIA (espagnol) ou à l'Ecole Kenwood (français) doivent maîtriser la langue et passer un entretien à l'école pour être approuvés pour un placement par tirage au sort.

Northwest (1) Nord-Ouest (1)	Northeast (2) Nord-Est (2)	East (3) Est (3)	South (4) Sud (4)	West (5) Ouest (5)	Center City (6) Centre-Ville (6)
---------------------------------	-------------------------------	---------------------	----------------------	-----------------------	-------------------------------------

Hamilton	Cassady	Fairwood	Fairwood	Fairwood	Fairwood
Devonshire	Olde Orchard	Berwick	Berwick	Georgian	Hamilton
Oakland Park	Devonshire	Olde Orchard	Cedarwood	Heights	Devonshire
Windsor	Oakland Park	Cedarwood	Stewart	Cedarwood	Stewart
	Windsor	Stewart	Westgate	Stewart	Windsor
		Windsor		Westgate	Westgate

Comment savoir quelle école conviendrait le mieux à mon enfant ?

Évaluez les aptitudes, les capacités et les intérêts de votre enfant. Par exemple, votre enfant semble-t-il/elle apprendre davantage lorsqu'il est autonome ou lorsqu'il/elle reçoit des instructions détaillées ? Votre enfant a-t-il/elle un talent ou un intérêt particulier pour la lecture et l'écriture, les arts, les langues ou cultures étrangères ? Pensez à d'autres choses importantes pour votre enfant. Bien que toutes nos écoles favorisent l'apprentissage de chaque enfant, toutes les écoles ne conviennent pas à chaque enfant.

Déterminez quelles autres choses sont importantes pour vous. Le transport par autobus est-il essentiel pour vous ou envisagez-vous d'assurer votre propre transport ? Votre enfant a-t-il/elle besoin de services d'éducation spécialisée ? Avez-vous besoin d'un programme Latchkey avant ou après l'école ? Avez-vous besoin d'une école près de votre service de garde ?

Au niveau du collège et lycée, vous souhaitez peut-être rechercher des écoles ou des programmes qui correspondent aux aspirations de votre enfant pour les sélections universitaires ou les objectifs de carrière.

Regardez les présentations vidéo des écoles sur le site web et participez au salon virtuel du choix scolaire pour rencontrer l'administration de l'école. Posez des questions sur vos intérêts particuliers et utilisez-les pour évaluer vos possibilités.

Comment trouver des informations sur les différentes écoles ?

Visitez le site web des écoles qui pourraient vous intéresser. Chacune de nos écoles a mis en ligne une vidéo fournissant des informations précieuses sur leur bâtiment.

Columbus City Schools organise une foire virtuelle pour le choix scolaire le jeudi 13 janvier de 13h00 à 14h15 pour les lycées et de 18h00 à 19h30 pour les collèges et lycées. La foire du choix scolaire pour l'école primaire aura lieu le jeudi 3 février de 18h00 à 19h30. C'est une excellente occasion de rencontrer le directeur et de poser toutes les questions supplémentaires que vous pourriez avoir pour évaluer vos possibilités. Veuillez consulter la page web de CCS pour obtenir les liens vers les stands de la foire virtuelle du choix scolaire.

Il y a également un livre dans chacune des bibliothèques de Columbus intitulé « Fast Facts about Columbus Schools », qui comprend une page ou deux sur chacune des écoles.

Puis-je simplement me présenter dans une école pour faire une visite ?

Appelez l'école visée. Les numéros de téléphone de chaque école se trouvent dans les profils des écoles. La plupart des écoles n'organisent des visites qu'à des dates et heures précises. Il est donc préférable d'appeler le bureau de l'école concernée pour prendre des dispositions à l'avance. La majorité des écoles n'organisent pas de visites en février ou en mars car elles doivent se concentrer sur la préparation des tests de printemps. Plusieurs écoles proposent des journées portes ouvertes pour les parents intéressés.

Quand ont lieu les foires du choix scolaire ou d'autres réunions d'information ?

Cette année, la foire des lycées et collèges se tiendra virtuellement le jeudi 13 janvier de 13h00 à 14h15 pour les lycées et de 18 h à 19 h 30 pour les collèges et les lycées. La foire du choix scolaire de l'école primaire aura lieu le jeudi 3 février de 18h00 à 19h30. Les liens vers le stand virtuel de chaque école seront publiés sur

le site web de CCS avant la date de la foire du choix scolaire. Tous les directeurs d'école seront présents à leur salon respectif pour répondre aux questions concernant leur école.

Les cours des centres d'orientation professionnelle des lycées sont accessibles par l'intermédiaire des conseillers d'orientation et des coordonnateurs de stages de tous les lycées. Des informations sur les centres de carrière et les apprentissages de carrière post-bac seront disponibles à la foire du lycée ou auprès de tout conseiller d'orientation du lycée.

Nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous lors de ces journées.

Quelle est la procédure de placement potentiel par le biais de la loterie ?

Un tirage au sort électronique sera effectué pour chaque école et chaque niveau après la date limite de dépôt des candidatures dans les délais. Les parents/tuteurs recevront un appel automatique et un courriel lorsque les résultats de la loterie seront disponibles et pourront être consultés sur le portail parental d'Infinite Campus. Les parents/tuteurs pourront voir si une offre est faite et/ou le numéro de la liste d'attente pour chacune des écoles auxquelles ils ont postulé.

Le personnel du choix scolaire travaille avec toutes les écoles de Columbus City Schools pour déterminer le nombre d'offres qui doivent être acceptées pour remplir les postes vacants pour chaque école. Les notifications ultérieures des offres seront envoyées au numéro de téléphone et à l'adresse électronique affichés sur le portail parent d'Infinite Campus. Les parents ont deux jours pour accepter une offre, il est donc essentiel que l'adresse électronique et le numéro de téléphone soient tenus à jour et vérifiés souvent. Les offres non acceptées avant la date limite seront refusées et le placement sera proposé à l'élève suivant sur la liste d'attente.

Que se passe-t-il si mon élève est retenu(e) après avoir accepté une offre de loterie ?

La loterie de CCS est spécifique à chaque classe. Si un élève est retenu(e), les offres de loterie acceptées seront annulées et l'élève sera réinscrit dans l'école qu'il fréquentait précédemment. Si l'élève choisit de s'inscrire, il aura la possibilité de suivre des cours d'été. À la fin des cours d'été, si l'élève est promu au niveau de classe indiqué sur la demande de tirage au sort, l'offre de tirage au sort acceptée sera rétablie.

Priorité des frères et sœurs - Les frères et sœurs sont définis comme des élèves vivant dans le même ménage avec un parent commun.

Si des espaces libres se produisent après les résultats initiaux de la loterie, les élèves sur la liste d'attente se verront proposer des offres de la manière suivante :

Pour toutes les écoles primaires, collèges et lycées conventionnels : Une fois que les réponses originales à la loterie auront été traitées, les places non acceptées seront proposées aux frères et sœurs de la liste d'attente dans l'ordre où ils ont été tirés au sort. Une fois que tous les frères et sœurs sur la liste d'attente auront été placés, la liste d'attente pour les enfants non frères et sœurs reprendra.

Pour les collèges et lycées totalement alternatifs : Une fois que les réponses initiales à la loterie auront été traitées, les places non acceptées seront proposées aux frères et sœurs sur la liste d'attente en alternance avec la liste d'attente des non frères et sœurs dans l'ordre où ils ont été tirés au sort. Il n'y aura pas de priorité pour les frères et sœurs des élèves placés via le processus d'admission sélective.

Pour combien d'écoles puis-je postuler ?

Pour chaque demande, vous pouvez choisir jusqu'à trois écoles différentes dans une combinaison d'écoles conventionnelles et alternatives. Une école ne peut être sélectionnée qu'une seule fois. Veillez à poser votre candidature pour le bon niveau scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Une candidature pour un niveau scolaire incorrect annule toute offre.

Combien de temps ai-je pour accepter ou refuser une offre ?

Les réponses aux offres doivent être saisies dans les deux jours suivant l'offre. Les parents/tuteurs ne peuvent pas garder une offre en attente. Ils doivent se prononcer sur toutes les offres qui leur sont faites. Si une offre est acceptée, toutes les autres demandes actives pour l'élève seront refusées. Si une réponse à une offre n'est pas reçue avant la date limite indiquée, les offres seront refusées et l'offre sera donnée à l'élève suivant sur la liste d'attente. Si une offre est refusée, votre enfant restera sur la liste d'attente des autres écoles pour lesquelles vous avez postulé.

Si je suis sur la liste d'attente pour tous mes choix d'école, comment serai-je averti si une offre est faite ?

Les parents/tuteurs recevront un appel téléphonique et un e-mail automatisé lorsque les offres de loterie seront faites, à condition que l'e-mail et le numéro de téléphone corrects soient enregistrés sur le compte du portail des parents.

Y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour m'assurer que le processus se déroule sans problème pour la candidature de mon enfant ?

Assurez-vous que votre portail parental Infinite Campus reflète les numéros de téléphone et d'email corrects. Si des corrections sont nécessaires, veuillez mettre à jour vos informations via l'onglet « Démographie » du Portail Parents. Si l'adresse ou les membres de la maison ne sont pas corrects, veuillez soumettre une mise à jour annuelle via le portail des parents.

Pourquoi dois-je choisir les écoles proposées dans les 2 jours qui suivent ? Pourquoi ne puis-je pas attendre quelques semaines pour voir si on pourrait me proposer une autre école ?

Si une offre est acceptée, elle réduit le nombre de places disponibles pour les autres candidats. Lorsqu'une offre est refusée, cela nous permet d'offrir la place au candidat suivant sur la liste d'attente. Si personne ne répondait, personne sur la liste d'attente ne progresserait jamais pour que nous puissions offrir une place à l'enfant suivant. Le processus de placement s'arrêterait. N'oubliez pas que si vous êtes toujours sur une liste d'attente, vous espérez que d'autres refuseront des offres pour l'école que vous souhaitez afin de faire remonter votre demande sur la liste d'attente. Comprenez que d'autres sont dans la même situation.

Que se passe-t-il si j'accepte une offre via la loterie ?

Si une offre est faite et acceptée avant le premier jour d'école, l'élève sera programmé pour commencer à l'école d'acceptation le premier jour de l'année scolaire 2022-2023. Une fois l'acceptation faite, l'élève est engagé dans cette école. Toutes les autres demandes de loterie sont annulées et sa place dans l'école précédente ou l'école la plus proche selon son adresse sera offerte à d'autres élèves. **Si un parent/tuteur change d'avis après que l'acceptation a été faite, une nouvelle demande de loterie doit être soumise pour une autre école, même s'il s'agit de l'école la plus proche selon son adresse. L'élève sera toujours affecté à l'école qui a été acceptée en premier lieu jusqu'à ce qu'une autre offre de loterie puisse être faite.**

Si l'inscription est complète pour BlendED, l'élève renoncera à sa place acceptée par la loterie et sera inscrit dans l'école la plus proche selon son adresse. Si l'école de destination est pleine, les élèves seront déplacés vers l'école la plus proche ayant des places disponibles.

Si une offre de loterie est acceptée après le premier jour d'école, l'élève est inscrit pour commencer le jour d'école suivant l'acceptation (le parent devra amener l'élève à l'école le premier jour pour que le transport soit demandé - le cas échéant). Si l'élève est inscrit à BlendED et accepte une offre de loterie après le début de l'année scolaire, il sera retiré de BlendED et inscrit pour commencer le jour suivant à l'école où il a été accepté. Les élèves ne pourront pas se réinscrire à BlendED pour l'année scolaire en cours après l'acceptation de la loterie.

À partir de l'hiver 2023, les demandes de tirage au sort seront acceptées pour l'année scolaire 2023-2024. Les parents/tuteurs peuvent remplir une demande de retour à l'école la plus proche de son adresse, mais il ne sera pas toujours possible d'offrir un placement. Les parents/tuteurs peuvent également demander une autre école par le biais de la loterie si l'école qu'ils ont choisie initialement ne répond pas entièrement à leurs besoins. Les dates de soumission des demandes de loterie seront affichées sur le site web de CCS.

Il est important que les parents/tuteurs et l'élève soient certains de vouloir l'école proposée avant d'accepter un placement par tirage au sort. Une fois l'offre acceptée, appelez l'école pour vous renseigner sur les orientations ou les soirées d'information.

Après avoir passé une année dans l'école choisie par tirage au sort, mon enfant peut-il/elle retourner à l'école la plus proche selon son adresse ?

Pas automatiquement. Au début du mois de janvier de chaque année, un formulaire de demande de retour à l'école la plus proche selon votre adresse est disponible sur internet et dans chaque établissement scolaire. Les parents peuvent remplir le formulaire et l'envoyer à la division du choix scolaire. Cela ne garantit pas un retour, mais si des places sont disponibles, l'élève est replacé dans l'école la plus proche selon son adresse avant que la loterie ne soit organisée. Si un élève ne peut pas être renvoyé à l'école la plus proche selon son adresse, les parents seront contactés.

Voici quelques questions à prendre en compte dans le processus de décision : Si vous saviez à l'avance que vous ne pouvez pas retourner dans une ancienne école, cela ferait-il une différence dans votre décision ? Si votre enfant se porte bien, est heureux et que vous êtes satisfait de son école actuelle, est-il sage d'accepter une offre pour une autre école ?

Prématernelle - À la fin de l'année scolaire, les élèves de la prématernelle de l'enseignement général seront inscrits dans leur école la plus proche selon leur adresse pour la maternelle. Les familles qui souhaitent rester dans la même école, si ce n'est pas l'école la plus proche, pour l'année suivante, devront faire une demande par le biais de la loterie pour avoir la possibilité de rester dans cette école.

Si j'entre dans une école par tirage au sort, dois-je postuler chaque année pour y rester ?

Une fois que vous êtes accepté par le biais de la loterie, vous serez affecté à cette école jusqu'à la dernière année offerte dans ce bâtiment, à moins que vous ne demandiez et n'acceptiez une autre école, ou que vous déménagiez à une nouvelle adresse au sein de CCS et choisissiez de changer immédiatement d'école par adresse. Si vous déménagez à une adresse située en dehors des limites de CCS, vous devrez faire une demande pour rester. Voir plus loin pour les questions fréquemment posées concernant l'inscription ouverte interdistrict (IOE).

Quelles écoles primaires de CCS offrent la maternelle à temps plein ou à demi-journée ?

Les élèves de maternelle de toutes les écoles élémentaires de CCS fréquentent la maternelle à temps plein.

Puis-je encore m'inscrire à la loterie si mon enfant n'aura pas 5 ans d'ici le 30 septembre 2022 ?

Les demandes d'inscription pour les enfants qui n'auront pas 5 ans avant le 30 septembre ne seront pas acceptées, à moins que l'enfant n'ait passé le test d'entrée précoce (EET), qui est effectué en juin par le

département des dons et talents. Les demandes de loterie tardives pour les enfants qui répondent aux critères seront acceptées en juin si la demande est accompagnée d'une copie de la lettre d'approbation de l'EET.

Que se passe-t-il/elle si mon enfant a des besoins spéciaux tels que l'éducation spécialisée ou l'anglais comme seconde langue (ESL), ou si je souhaite postuler pour Gifted Academy ?

Le département d'éducation spéciale du district, le département d'anglais langue seconde ou le bureau des talents et des talents particuliers peuvent vous fournir des informations sur les options de programme. Les parents/tuteurs peuvent contacter le personnel aux numéros suivants :

Doués et Talentueux au 614-365-6626

Anglais comme seconde langue =614-365-8802

Education Spéciale au 614-365-5206

Qu'est-ce que l'ESL et comment accéder au programme ?

ESL signifie anglais comme deuxième langue. Les enfants qui sont nés ou ont vécu dans un pays autre que les États-Unis, ou dont la langue familiale principale n'est pas l'anglais, ou dont l'un ou les deux parents sont nés en dehors des États-Unis, feront l'objet d'une évaluation de l'acquisition de l'anglais au moment de leur inscription (de la maternelle à la 12e année).

Que dois-je apporter pour inscrire mon enfant à l'école ?

Veuillez visiter la page d'inscription sur le site web de Columbus City Schools (<http://www.ccsch.us/Enrollment.aspx> (<http://www.ccsch.us/Enrollment.aspx>)) pour une liste des documents nécessaires à l'inscription.

Est-il possible d'obtenir un placement en garderie par le biais de la division du choix scolaire ?

Non. Les placements en garderie fondés sur le besoin parental démontré ne sont disponibles auprès de la Division du registre qu'au cours de l'année scolaire, une fois que le processus de tirage au sort pour l'année est terminé. Avant le début de l'année scolaire, les parents doivent faire une demande de placement par le biais du processus régulier du choix scolaire par tirage au sort. Après le début de l'année scolaire, les parents peuvent faire une demande de placement par le biais d'un transfert de garde d'enfants. Un transfert de garderie ne peut être approuvé que si la liste d'attente du tirage au sort a été effacée pour le niveau et l'école demandés.

Les parents doivent contacter la Division du Registre au 1-380-997-7683.

Si mon enfant a été renvoyé de l'école, peut-il/elle s'inscrire dans une école par le biais de la loterie ?

Les élèves qui sont expulsés avec un transfert ne peuvent pas demander à retourner dans l'école pour laquelle ils ont été expulsés. Les élèves qui ont été expulsés pendant 10 jours ou plus au cours de l'année scolaire en cours peuvent s'inscrire à la loterie pour les écoles de la loterie à 100% uniquement pour l'année scolaire suivante.

Je déménage à une nouvelle adresse dans le district scolaire de Columbus City. Que dois-je savoir?

Une décision concernant l'inscription doit être prise au moment du déménagement. Vous avez deux possibilités :

Vous pouvez garder l'enfant dans l'école actuelle. Cependant, selon l'endroit où se trouve la nouvelle résidence, vous pouvez être responsable du transport. Remarque : Si vous choisissez de rester dans votre école actuelle pour le reste de l'année scolaire, vous devrez faire une demande par le biais de la loterie pour

fréquenter votre « nouvelle école selon votre adresse » pour l'année suivante. Ne supposez pas que vous serez automatiquement inscrit à l'année scolaire suivante par votre nouvelle école d'adresse. Veuillez contacter la division du choix scolaire pour obtenir des conseils si vous pensez être dans cette situation. Nous pouvons vous donner une estimation de vos chances de réussite en matière de transfert pour l'année suivante. S'il est très tard dans l'année scolaire, d'autres options sont peut-être possibles. Si vous avez des questions, appelez School Choice au 614-365-7459.

L'autre option est que vous pouvez immédiatement inscrire l'enfant à la nouvelle école par adresse au Central Enrollment Center, situé au 430 Cleveland Avenue.

Si vous avez des questions, appelez la division du choix scolaire au 614-365-7459 ou envoyez un courriel à schoolchoice@columbus.k12.oh.us.

Je dois faire une demande d'inscription dans le cadre de l'inscription ouverte interdistrict (IOE) ; y a-t-il des informations spéciales que je dois connaître ?

Admissibilité Générale de la candidature

- Seuls les élèves qui souhaitent être inscrits à plein temps de la maternelle à la 12e année dans une école de la ville de Columbus (CCS) peuvent prétendre à un placement IOE. Les élèves à temps partiel ne sont pas éligibles pour le placement IOE.
- Les élèves doivent avoir 5 ans d'ici 30 septembre pour s'inscrire à la maternelle IOE.
- La résidence du parent/tuteur gardien doit être située en dehors des limites du district scolaire de Columbus City Schools.
- Les élèves qui ont été suspendus ou expulsés pendant 10 jours consécutifs ou plus au cours de l'année scolaire précédente ne peuvent pas demander à être admis par l'IOE pour l'année scolaire suivante.

L'ordre dans lequel les placements sont effectués :

1. Les élèves de CCS qui sont sur une liste d'attente dans le cadre de l'inscription ouverte interdistrict (également connue sous le nom de « la loterie ») et qui ont soumis une demande à temps.
2. Les élèves de l'inscription ouverte interdistrict qui sont les enfants d'employés et qui ont soumis dans les délais une demande de retour l'année suivante.
3. Les élèves de l'inscription ouverte interdistrict qui ont soumis une demande dans les délais pour revenir l'année suivante.
4. Les élèves de CCS qui sont sur une liste d'attente dans le cadre de l'inscription ouverte interdistrict (également connue sous le nom de « la loterie ») et qui ont soumis une demande après la date limite.
5. Les nouveaux élèves de l'inscription ouverte interdistrict qui sont les enfants d'employés du district et qui ont soumis dans les délais une demande d'inscription dans une école du district.
6. Les nouveaux élèves de l'inscription ouverte interdistrict qui ont soumis dans les délais une demande d'inscription dans une école du district.
7. Tout élève de l'inscription ouverte inter-district qui a soumis une demande après la date limite.

Information supplémentaire concernant IOE

Si un élève déménage en dehors du district de CCS pendant l'année scolaire, l'adresse doit faire une mise à jour via la mise à jour annuelle sur le portail des parents et une demande d'IOE doit être soumise dans les deux semaines suivant le déménagement. La soumission d'une demande ne garantit pas l'approbation

Une demande doit être déposée chaque année pour que le placement continu de l'IOE soit pris en compte.

Les demandes suivent les mêmes délais que l'inscription ouverte interdistrict (également connue sous le nom de « la loterie »).

Remarque : Les élèves qui ont déménagé dans un autre district au cours de l'année scolaire, et qui ont été autorisés à terminer l'année sans frais de scolarité, doivent déposer une nouvelle demande pour l'année suivante. Cependant, ils auront une priorité plus élevée que les nouveaux candidats IOE qui n'ont pas fréquenté CCS en 2018-2019, tant que la demande est soumise à TEMPS. Si vous êtes préoccupé par les « chances » pour l'année suivante, contactez la division du choix scolaire (614-365-7459) ou par courriel à schoolchoice@columbus.k12.oh.us.

Le transport

Le transport d'un/une élève fréquentant une école par le biais de l'IOE est de la responsabilité des parents/tuteurs. S'il y a de la place sur un itinéraire de bus desservant déjà l'école acceptée, ils peuvent accéder au transport par les bus de Columbus City Schools. Si le bus devient plein en raison d'un nombre accru d'usagers assignés automatiquement par le service des transports, le parent/tuteur devra à nouveau assurer le transport. Les résidents du district scolaire de Columbus City sont prioritaires pour les places disponibles dans un bus de CCS.

Admissibilité athlétique.

Il y a une décision de l'Ohio High School Athletic Association (OHSAA) qui peut affecter l'éligibilité sportive pour les nouveaux placements d'élèves interdistrict du secondaire entrant après le début de la 9e année. Ces élèves peuvent avoir besoin de rester à l'écart pendant un certain temps avant de retrouver leur admissibilité sportive. Assurez-vous de vous renseigner sur le statut de votre enfant avant d'accepter une nouvelle école par l'intermédiaire de l'IOE. Les élèves IOE de la classe supérieure du lycée retournant dans la même école de CCS continueront d'être éligibles car il n'y avait pas d'interruption des inscriptions dans cette école.

Suis-je automatiquement approuvé si je soumetts une demande de retour à l'école la plus proche du domicile ?

Non. L'école doit être disponible dans le niveau/unité scolaire demandé. Vérifiez le lien choix scolaire dans le portail des parents sur Infinite Campus, dans les 3 jours suivant votre demande, pour connaître le statut de la demande de retour à l'école la plus proche du domicile.

Comment puis-je obtenir des réponses à des questions supplémentaires ?

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter la division du choix scolaire par e-mail au schoolchoice@columbus.k12.oh.us ou en appelant le 614-365-7459.

Est-ce votre nom ?

XXXXXXXXXXXX

Non Oui

Demande de choix d'école - Vérification des informations de contact

Est-ce que vos coordonnées ci-dessous sont correctes?

Téléphone Fixe -

XXXXXXXXXXXX

Téléphone Portable -

XXXXXXXXXX

Adresse électronique -

XXXXXXXXXXXX@XXXXXX.XX

Si votre adresse électronique et/ou votre numéro de téléphone sont incorrects, il est impératif que vous fassiez les corrections nécessaires dans le portail des parents.

La notification concernant le statut de votre enfant à la loterie se fera par e-mail et par appels automatiques aux coordonnées actives du portail parental du campus.

Non Oui

Délais des plages de dates

Inscription ouverte de loterie

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année
De la maternelle à la 5^{ème} année
Prématernelle :

Loterie de choix

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année :
De la Maternelle à la 5^{ème} année :
Prématernelle :

Loterie Alternative

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année
De la Maternelle à la 5^{ème} année :
Prématernelle :

Loterie ROTC junior de l'armée de l'air

ROTC - De la 9^{ème} à la 12^{ème} année :

*Toutes les demandes qui ne sont pas soumises dans les délais indiqués ci-dessus seront considérées comme TARDIVES.

Le dernier jour pour lequel les demandes peuvent être soumises :

Elèves déjà inscrits à CCS :
xx/xx/xx

Elèves nouvellement inscrits :
xx/xx/xx

Nouveau

Précédent

Créer

Numéro identifiant de l'élève :

(Click to expand)

School Choice - Student Applications Sign Out

Quel type de candidature souhaitez-vous soumettre

Descriptions des types de candidatures

Loterie du choix scolaire : Pour les élèves souhaitant postuler pour fréquenter une école autre que l'école assignée.

Admissions sur réservation : pour les élèves qui fréquentent actuellement une école éligible pour réserver une place dans la prochaine école avec le même programme.

Retour à l'école la plus proche du domicile : pour les élèves qui fréquentent une école de Columbus City Schools qui n'est pas leur école d'adresse.

Admissions sélectives : pour les élèves qui ont été identifiés comme surdoués et qui répondent aux critères supplémentaires requis.

Inscription ouverte inter-district : pour les élèves vivant en dehors des limites des Columbus City Schools et souhaitant fréquenter une école du district CCS.

Air Force JROTC : Pour les élèves entrant dans la 9^{ème} à la 12^{ème} année qui souhaitent participer au service de formation des officiers de réserve (JROTC) à Fort Hayes.

Remarque : les candidatures sont disponibles en fonction des critères de correspondance fournis par les données des élèves. Si vous pensez que vos options ci-dessous sont erronées, veuillez contacter la Division du choix scolaire.

Air Force JROTC Loterie du choix scolaire Admissions sur réservation



Loterie du choix de l'école

Demande de loterie de choix d'école - Vérification de l'adresse de l'élève

S'agit-il de l'adresse principale du domicile de [Nom de l'élève] ?

Columbus, OH 43202-3241

[Retour](#) [Non](#) [Oui](#)

Demande pour la loterie du choix scolaire - Sélectionnez la classe

Demande de la loterie du choix scolaire pour [Nom de l'élève]

Si le niveau scolaire pour l'année scolaire (Insert Dates Here) ci-dessous n'est pas correct, sélectionnez le niveau scolaire correct.

Classe pour l'année scolaire

Classe pour l'année scolaire

[Retour](#) [Suivant →](#)

Demande de la loterie du choix scolaire- Sélection pour l'éducation spécialisée et ESL

Demande de la loterie du choix scolaire pour [Nom de l'élève]

Votre enfant a-t-il/elle droit à des services d'éducation spécialisée ?

Votre enfant est-il/elle éligible pour des services d'apprentissage de l'anglais (EL)?
(EL était auparavant connu sous le nom d'anglais comme deuxième langue (ESL))

[Retour](#) [Suivant →](#)

Loterie du choix de l'école

Choix 1, Choix 2 et Choix 3 doivent être différents

Choix 1
Columbus Alternative High School
Cliquez ici pour plus de détails sur le choix 1

Choix 2
Whetstone High School
Cliquez ici pour plus de détails sur le choix 2

Choix 3
Select a school...

Noir

Suivant →

Columbus City Map (Approximate Locations)



The map displays the Columbus, Ohio area with various school locations marked by colored pins. The pins are numbered 1 through 9, corresponding to the school choices listed above. The map includes major roads, city names, and a search bar at the top left.

YF

Demande de la loterie du choix scolaire - Confirmation des frères et sœurs

Il peut y avoir des documents ci-dessous qui indiquent de parenté avec l'école ou les écoles demandées par Si le(s) frère(s) ou sœur(s) indiqué(s) n'est (ne sont) pas correct(s), veuillez cliquer sur Supprimer pour supprimer la référence de l'élève. Veuillez cliquer sur Ajouter si des liens de parenté existent mais ne sont pas affichés dans la liste des écoles.

Frères et sœurs

Aucun frère ou sœur n'est actuellement apparenté.

Demande de la loterie du choix scolaire - Conditions et accord

Accepter les conditions pour _____ Cliquez sur Accepter en bas pour soumettre la demande.

Fournir immédiatement la preuve de tout changement d'adresse à l'école fréquentée actuellement ou au Central Enrollment Center. Si vous avez des questions sur l'impact d'un changement d'adresse sur votre inscription au tirage au sort, veuillez contacter la Division of School Choice au 614-365-7459. **Les parents sont tenus de maintenir une adresse électronique et un numéro de téléphone à jour dans le portail parental Infinite Campus. Les offres seront faites via l'adresse électronique et les numéros de téléphone fournis.**

Admissibilité au transport (Primaire/Collège)

Si votre enfant habite à plus de trois kilomètres de l'école, Columbus City Schools assurera le transport vers les lieux suivants :

- Ecole la plus proche selon l'adresse de votre domicile
- N'importe quelle école conventionnelle dans votre communauté ou dans la communauté du centre-ville
- N'importe quelle école alternative à laquelle votre enfant peut postuler

Le transport (Lycée)

Le transport est fourni aux élèves du lycée admissibles selon les directives suivantes :

- L'élève doit vivre à plus de trois kilomètres de l'école dans les limites du district CCS.
- L'arrêt d'autobus pour les élèves du lycée se trouve généralement à l'école CCS la plus proche.

Frères et sœurs (Primaire) - S'applique uniquement à la loterie générale

Les frères et sœurs sont des enfants vivant dans le même foyer, avec la même adresse, qui partagent un tuteur légal commun. Les places non acceptées dans le cadre des offres initiales seront proposées aux frères et sœurs sur la liste d'attente dans l'ordre où ils ont été tirés au sort. Une fois tous les frères et sœurs placés, les élèves sans frères et sœurs se verront proposer des places dans l'ordre de la liste d'attente.

Frères et sœurs (Collège/Lycée) - S'applique uniquement à la loterie générale

Les frères et sœurs sont des enfants vivant dans le même foyer, ayant la même adresse et partageant un tuteur légal commun. Toutes les places non pourvues après les offres initiales pour les écoles conventionnelles seront proposées aux frères et sœurs sur la liste d'attente dans l'ordre où ils ont été tirés au sort. Les places restantes après le placement des frères et sœurs seront offertes aux personnes restant sur la liste d'attente. Les places restantes dans les écoles alternatives après la loterie initiale seront offertes dans un ordre alterné entre la liste d'attente des frères et sœurs et la liste d'attente des non frères et sœurs. Ainsi, la première place sur la liste d'attente des frères et sœurs sera offerte, la prochaine offre sera faite à partir de la liste d'attente des non frères et sœurs, la troisième à partir de la liste d'attente des frères et sœurs, et ainsi de suite.

Âge requis pour la maternelle (Primaire)

Les candidats à l'école maternelle doivent avoir 5 ans d'ici le 30 septembre. Ceux qui ne remplissent pas cette condition d'âge ne peuvent s'inscrire que s'ils ont été approuvés par le test d'entrée précoce (EET) donné par le département des services psychologiques en juin. Une copie de la lettre d'approbation de l'EET doit être remise au moment du dépôt de la demande, sinon celle-ci ne pourra pas être traitée.

Éducation spécialisée et anglais comme une deuxième langue (ESL)

Il est recommandé aux parents d'élèves handicapés et d'élèves ayant une maîtrise limitée de l'anglais qui souhaitent soumettre une demande d'inscription dans une école alternative ou conventionnelle de visiter d'abord l'école. Les élèves handicapés, ainsi que les élèves apprenant l'anglais, auront une chance égale de postuler pour les écoles de leur choix par le biais de la loterie. Pour les élèves handicapés, les services à fournir à l'école seront déterminés par l'équipe IEP.

Transferts disciplinaires

Un élève qui est transféré pour des raisons disciplinaires d'une école ne peut pas faire une nouvelle demande d'inscription dans cette école. Les élèves expulsés par le bureau d'audition pour une période de 10 jours consécutifs ou plus pendant l'année scolaire en cours ne peuvent pas accéder au processus de loterie pour les écoles conventionnelles pour l'année scolaire suivante.

Inscription ouverte interdistricts (IOE)

Les élèves qui vivent en **dehors des limites du district scolaire de CCS** doivent soumettre une demande IOE (via le portail parent) et une preuve d'adresse actuelle **CHAQUE** année. Le dépôt d'une candidature ne garantit pas l'inscription.

- Le transport est à la charge du parent.

Sport interscolaire

• **TRÈS IMPORTANT !** Les élèves redoublant la 9^{ème} année ou entrant en 10^{ème}, 11^{ème} ou 12^{ème} année, qui changent d'école secondaire, ne pourront pas participer au sport interscolaire pendant 50% de la saison sportive à laquelle l'élève a déjà participé, y compris les élèves qui s'inscrivent au CCS en provenance d'une école privée ou communautaire. Les élèves en première année de lycée, qui n'ont pas établi leur éligibilité dans une école antérieure, ne sont pas concernés. Si vous avez des questions, prenez rendez-vous avec le directeur sportif. Le directeur sportif n'est pas en mesure d'entamer le processus d'établissement de l'admissibilité tant qu'un élève n'a pas terminé la procédure d'inscription officielle de son école secondaire et n'est pas effectivement inscrit et présent dans cette école secondaire.

• Les élèves entrant en 9^{ème} année pour la première fois établiront leur éligibilité pour 4 ans dans l'école secondaire dans laquelle ils sont inscrits et qu'ils fréquentent le premier jour, ou dans l'école dans laquelle un élève participe à une mêlée ou à un match avant le début des cours, selon la première éventualité.

• Les élèves IOE qui fréquentent une école secondaire de CCS qui n'offre pas de sport interscolaire (CAHS/Fort Hayes) n'auront pas d'éligibilité athlétique avec les écoles de Columbus City Schools.

Les élèves inscrits à plusieurs reprises et fréquentant un autre site (VCAP, DeVry ou un centre de carrière) ne peuvent participer qu'à l'école secondaire à laquelle ils sont inscrits.

• Veuillez noter que l'Ohio High School Athletic Association a des restrictions de participation par semestre et par âge qui affectent l'éligibilité. Planifiez une réunion avec le directeur sportif pour des questions spécifiques. Reportez-vous à la liste de contrôle d'éligibilité OHSAA en ligne pour plus de détails.

• Veuillez noter : les cours CCS-VCAP entrent en conflit avec les opportunités d'éligibilité de la NCAA. Les élèves en athlétisme doivent prendre rendez-vous avec le conseiller d'orientation avant d'envisager de s'inscrire à un cours du VCAP.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les candidats qui posent leur candidature après la date limite seront placés à la fin de leur liste d'attente respective dans l'ordre où ils sont reçus. **Si un placement vous est proposé**, une réponse est nécessaire avant la date limite indiquée. Si une réponse n'est pas reçue avant la date limite, la demande sera annulée et l'élève suivant sur la liste d'attente se verra proposer le placement. En général, un délai de deux jours est accordé pour répondre aux offres ultérieures. **L'acceptation d'une offre pour une école annule toutes les autres demandes.** La place dans l'école précédente ou l'école d'origine sera proposée à un autre élève. Si vous refusez une offre et que vous êtes sur des listes d'attente pour vos autres choix, ces demandes sur liste d'attente restent actives. Les offres seront faites jusqu'à la première semaine complète de septembre. La disponibilité des places sera réexaminée et des offres seront à nouveau faites la semaine suivant le premier et deuxième semestre, la fin du premier trimestre et la semaine précédant les vacances d'hiver. **Si vous changez d'avis à propos d'une acceptation**, vous devez refaire une demande pour un autre placement, y compris pour l'école la plus proche du domicile de l'élève par son adresse. Votre enfant est engagé dans l'école initialement acceptée jusqu'à ce qu'un nouveau placement soit approuvé. **Si un ou une élève n'est pas placé(e) avant le premier jour d'école, l'affectation initiale reste valable.**

Si vous avez des questions avant de soumettre, veuillez consulter les questions et réponses sur le choix scolaire.

Rejeter Accepter Annuler

Délais des plages de dates

Inscription ouverte de loterie

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année
De la maternelle à la 5^{ème} année
Prématernelle :

Loterie de choix

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année :
De la Maternelle à la 5^{ème} année :
Prématernelle :

Loterie Alternative

De la 6^{ème} à la 12^{ème} année
De la Maternelle à la 5^{ème} année :
Prématernelle :

Loterie ROTC junior de l'armée de l'air

ROTC - De la 9^{ème} à la 12^{ème} année :

*Toutes les demandes qui ne sont pas soumises dans les délais indiqués ci-dessus seront considérées comme TARDIVES.

Le dernier jour pour lequel les demandes peuvent être soumises :

Elèves déjà inscrits à CCS :
xx/xx/xx

Elèves nouvellement inscrits :
xx/xx/xx

Nouveau

Précédent

Créer

Numéro identifiant de l'élève :

(Click to expand)

En vous déconnectant, vous fermerez cette fenêtre et mettrez fin à votre session. Êtes-vous sûr de vouloir vous déconnecter ?

Annuler **OK**